

Décision

Générale

colonial

Décision n° n°21 Décision nommant une commission à l'effet de procéder à l'immersion des jetons de la Chambre de commerce.

n°21

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
10 novembre 1927

Numéro JO
n° 372 du 30/11/1927

Date du numéro
30 novembre 1927

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu la lettre n° 182 du trésorier-payeur au Gouverneur en date du 20 avril 1927,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1. — Une commission composée de M. Lucciardi, trésorier-payeur, président; La Fay, président de la Chambre de commerce, Cavaillé, chef du service des affaires politiques; Mary, chef des districts; Lainé, adjoint au chef du 1^{er} bureau, membres, se réunira, sur la convocation de son président, à l'effet de procéder à l'immersion des jetons de la Chambre de commerce, retirés de la circulation et actuellement sans emploi. Art. 2. — La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoins sera .

chapon -baissac